

Les finances au conseil communautaire

Publié le 30/03/2022 à 06:25 | Mis à jour le 30/03/2022 à 06:25



- Azay-sur-Cher

Le conseil communautaire de Touraine-Est Vallées (TEV) qui s'est tenu jeudi soir dans la maison communautaire à Montlouis-sur-Loire, a laissé une large place aux finances.

Les différents comptes de gestion, du budget principal 2021, des budgets annexes des Zac communautaires, des bâtiments et des déchets ménagers, ont mis le vice-président, chargé de la compétence, Olivier Viémont (Monnaie), à contribution.

Outre les comptes, il a également présenté l'affectation des résultats de l'exercice 2021, les différentes taxes (Gémapi, ordures ménagères, cotisations foncières), fonds de concours et attribution de compensation.

Au total, une quinzaine de délibérations liées aux finances. Toutes ont été adoptées à l'unanimité.

La taxe Gemapi fait débat Toutes sauf une, qui a encore fait débat : la taxe Gémapi (gestion des milieux aquatiques et prévention inondation), qui fait rentrer 100.000 €, mais pour laquelle, le vice-président, Alain Bénard (La Ville-aux-Dames), est encore une fois monté au créneau. « *Je ne suis pas pour ce transfert de compétence sans transfert financier de la part de l'État.* » Il s'est donc abstenu entraînant, dans son sillage, sept autres élus.

Si le président, Vincent Morette, est d'accord sur le fond de cette analyse, « *il reste que si nous ne votions pas cette taxe, nous serions en grande difficulté financière. Je suis d'accord, ce transfert de l'État a eu lieu sans compensation financière* ». Il est à noter « *que les 100.000 € adoptés pour Gémapi sont entièrement dépensés actuellement et il n'y a pas encore les digues* », a-t-il prévenu, quelque peu inquiet.

« *C'est une taxe injuste, on sait que 100.000 €, ça ne suffira pas* », a confirmé Fabien Coste (Montlouis) alors que la vice-présidente à la transition écologique et à l'environnement, Axelle Tréhin (Reugny), en réponse à Alain Bénard, voit dans cette taxe, « *l'expression d'une solidarité* ».

Mais le président a nuancé : « *La vraie solidarité aurait été que l'État garde cette compétence. Avec la Loire et le Cher, nous sommes servis.* »

Climat mi-figue, mi-raisin Sur les taux du foncier et des cotisations fiscales des entreprises qui sont maintenus au même niveau depuis 2017, le président a aussi prévenu : « *Nous les maintenons mais certaines dépenses sont en hausse vertigineuse et deviennent de plus en plus problématiques. Ça va devenir compliqué. Je ne suis pas très optimiste.* » D'autant qu'une autre taxe, la TGAP (taxe sur les activités polluantes) et son augmentation exponentielle montrent des raisons de préoccupation. Là encore. Même si la TEOM (taxe sur les ordures ménagères) ne bouge pas pour 2022. C'est donc dans un climat mi-figue, mi-raisin, que se profilent 2022 et... 2023.

D'autant que la situation géopolitique internationale n'est pas pour rassurer. En tout cas, dans l'immédiat, ce sont 506.651 € de solde d'investissement et 3.754.379 € en recettes de fonctionnement qui ont été affectés. Le solde déficitaire des restes à réaliser en investissement s'élève à 496.193 €.